

## REGLEMENT DU JEU CONCOURS CASH CONVERTERS

### « Convertme »

Règlement du jeu concours Cash Converters « Convertme », 22 avenue Philippe Auguste 75011 Paris  
– Tél : 01 56 06 92 E-mail : [contact@cashconvertersparis11.fr](mailto:contact@cashconvertersparis11.fr) - [www.convertme.fr](http://www.convertme.fr)

**ARTICLE 1** La société Cash Converters est spécialisée dans la vente et l'achat de produits d'occasion auprès des particuliers. Son siège social est situé 22 avenue philippe auguste 75011 PARIS. La société TSIRI CASH franchise Cash Converters, EURL au capital de 10 000€, inscrite au registre du commerce de Paris sous le numéro de Siren 533 847 117 RCS PARIS, organise un jeu concours sans obligation d'achat en magasin.

Ce concours se déroule du 27/10/2011 au 22/11/2011 minuit. Il est doté d'un total de 3 prix, pour une valeur d'un montant commercial total de 715,99€.

**ARTICLE 2** Le jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France Métropolitaine. La participation au jeu se fait sur présentation en magasin, sous réserve de dépôt d'un ou plusieurs produits à la vente. La participation est enregistrée indépendamment du nombre de produits déposés et une personne physique ne peut être enregistrée qu'une seule fois, indépendamment du nombre de fois où elle se présente en magasin.

**ARTICLE 3** Les personnes physiques sont éligibles sous condition de faire partie des cinq premiers clients du magasin par jour, sur la durée totale du jeu concours. Pour jouer, il suffit aux personnes physiques d'indiquer leur nom, prénom et adresse postale complète ainsi que leur e-mail, leurs coordonnées téléphoniques et d'effectuer le dépôt d'un ou plusieurs produits à la vente au sein du point de vente Cash Converters de Paris 11<sup>e</sup> arrondissement, cela avant le 22/11/2011 minuit. Le montant du dépôt doit être supérieur ou égal à 50€. Dans le cas où les coordonnées du gagnant s'avèreraient erronées, la participation de celui-ci serait considérée comme non valide.

**ARTICLE 4** Le tirage au sort aura lieu le 24/11/2011 par et sous la responsabilité de la société organisatrice, uniquement parmi les participants au jeu concours qui auront répondu aux critères de sélection.

Ce jeu-concours est doté :

- D'1 tablette iPad 2 de marque Apple Wifi 16 gigas, d'une valeur unitaire indicative de 489€
- D'1 lecteur MP3/MP4 Vision 3.5 de la marque Archos d'une valeur unitaire indicative de 99,98€,
- D'1 console 3DS de la marque Nintendo d'une valeur indicative de 127,01€ -

ou autre produit équivalent et de même valeur et dans la limite des stocks disponibles.

Les gagnants tirés au sort devront retirer leur lot au sein du magasin Cash Converters Paris 11<sup>e</sup> arrondissement à compter du 19/12/2011. Les gagnants du tirage au sort seront avertis du résultat par courrier électronique ou par téléphone. Aucun message ne sera délivré aux perdants. En aucun cas, le lot à gagner ne pourra être échangé ou repris contre tout autre article ou espèces.

**ARTICLE 5** La société organisatrice se réserve le droit à tout moment, notamment en cas de force majeure, de modifier, d'annuler, de prolonger ou d'écourter le jeu. La responsabilité de la société organisatrice ne peut être engagée de ce fait, de problèmes d'acheminement ou de perte de courrier électronique. Les participants s'engagent à décharger la société organisatrice, ses cadres ou ses employés de toute responsabilité, atteinte, perte ou dommage de quelque nature que ce soit, résultant directement ou indirectement du présent tirage.

**ARTICLE 6** La société organisatrice se réserve le droit de considérer comme non valide toute inscription avec un contenu farfelu, partiellement ou totalement erroné.

**ARTICLE 7** La société organisatrice se réserve le droit de demander au gagnant un justificatif d'identité et de domicile permettant de confirmer la validité de l'inscription des participants.

**ARTICLE 8** Le gagnant autorise la Société organisatrice à citer son nom, prénom et ville de résidence pour toute utilisation dans le cadre de la promotion de la présente opération, sans autre rémunération que le lot gagné par tirage au sort. En cas de refus, le gagnant devra se manifester par voie de courrier électronique à l'adresse suivante : [contact@cashconvertersparis11.fr](mailto:contact@cashconvertersparis11.fr)

**ARTICLE 9** Conformément à la loi du 6 janvier 1978 "informatique et liberté", les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent jeu sont traitées. Tous les participants disposent, en application de l'article 34 de cette loi, d'un droit d'accès, de rectification ou de retrait des données qui les concernent et ce par courrier électronique à l'adresse suivante : [contact@cashconvertersparis11.fr](mailto:contact@cashconvertersparis11.fr)

**ARTICLE 10** La participation au tirage au sort implique l'acceptation de ce présent règlement sans restriction ni réserve. Le présent règlement est déposé à la SCP DARRICAU PECSTAING, Huissiers de Justice associés, 4 place Constantin Pecqueur, 75 018 Paris. Le règlement est consultable sur le site Internet de l'étude <http://www.etude-dp.fr> dans la rubrique jeux concours puis Consulter les règlements de jeux-concours.

**ARTICLE 11** Le règlement peut être consulté en ligne sur le site Internet <http://www.convertme.fr>. Il peut être obtenu gratuitement sur simple demande à l'adresse [contact@cashconvertersparis11.fr](mailto:contact@cashconvertersparis11.fr) ou : 22 avenue Philippe Auguste 75011 Paris. La société organisatrice remboursera au tarif lent en vigueur (moins de 20 grammes) les frais de timbres associés à cette demande de règlement.

**ARTICLE 12** La Société organisatrice se réserve le droit de suspendre ou d'interrompre la présente opération en cas de réalisation d'un événement indépendant de sa propre volonté et présentant un caractère exceptionnel. Le présent règlement est soumis à la loi française. Toute difficulté d'application, ou d'interprétation du présent règlement sera souverainement tranchée par Cash Converters dont les décisions sont sans appel. Le fait de participer à ce concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement, règlement en tous points conforme à l'original déposé auprès l'huissier de justice.

Fait à Paris, le 24/10/2011